

JEAN MOREAU, Chevalier, Seigneur  
DE SÉCHELLE, Conseiller d'État, Intendant  
en Flandres & des Armées du Roy.

**V** EU l'Arrêt du Conseil d'État ci-dessus.

NOUS ordonnons qu'il sera exécuté selon sa forme & teneur dans toute l'étendue de notre Département & à cet effet lû, publié & affiché par-tout où besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. FAIT à Lille le 27. Janvier 1746. Signé, DE SECHELLE.

PAR MONSEIGNEUR,  
RIVIÈRE.

---

De l'Imprimerie de la Veuve de C. M. CRAMÉ,  
Imprimeur ordinaire du Roy.